



Strasbourg, 17/01/2019

WASSERSTRASSEN UND VERKEHRSBEZOGENE NACHRICHT N°**FR/2016/01934****Modifié par l'avis n° FR/2016/01937**

Zugelassener Text :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Bedingungen für die Schleusendurchfahrt**Modalités d'exploitation du Grand sas de Vogelgrun****Vorschriften beachten (Grand sas de Vogelgrun) (sämtliche Nutzer - dans les deux sens)****- bis 27/04/2016 bis 23:00**o **Grand canal d'Alsace**

zwischen pk 225 (écluses de Vogelgrun - Grand sas (185x23) und pk 225

Commentaire :

Suite aux expertises réalisées sur la cinématique de la porte aval du grand sas, le passage aux écluses de Vogelgrun se fera en priorité par le petit sas depuis le 27/04/16 pour une durée indéterminée.

Le grand sas reste en exploitation mais ne sera utilisé que pour les bateaux de largeur supérieure à 13 m ainsi qu'en cas de nécessité selon les besoins d'éclusage.

Toutes les équipes d'exploitation et de maintenance sont mobilisées.

Les usagers de la voie d'eau sont priés de respecter les instructions données par l'éclusier de service.

Im Notfall wenden Sie sich bitte an die zuständige(n) Behörde(n):

Direction territoriale Strasbourg, 4, quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.67.07.92.15 - Fax : 03.88.24.21.24

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX

Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Veröffentlicht bis:

Prochain avis.

Cadre d'astreinte

Signé

Vincent STEIMER